



Arrêté 2025.02_01

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRÊTÉ DU MAIRE
Ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 euros

Le Maire de Valdallière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu La délibération n°2020-030633 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 portant délégation de certaines attributions au maire, et notamment pour la réalisation de lignes de trésorerie, alinéa 18 ;

Vu l'offre de prêt du Crédit Mutuel annexée au présent ;

Considérant la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie de 500 000 euros pour l'optimisation de la gestion de la trésorerie du budget principal,

Arrête

Article 1^{er}:

La commune de VALDALLIERE réalise auprès du Crédit Mutuel un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de cinq cent mille euros (500 000 €), à compter du 24 février 2025.

Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE	
Prêteur	Crédit Mutuel
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Montant	500 000,00 EUR
Durée	1 an
Taux d'Intérêt	Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge 0.60 point
Modalités de remboursement	Remboursement par virement. Possibilité de consolidation à l'échéance en un prêt à long terme aux conditions en vigueur.
Commission d'engagement	0.10 du montant autorisé soit 500 € payables à la signature du contrat.
Commission de non-utilisation	Néant
Modalités de versement des fonds	Au gré de la collectivité, dès la signature du contrat.
Frais de dossier	Néant

Article 2 :

La commune de VALDALLIERE décide de signer cette offre qui deviendra de ce fait contrat, ainsi que tout avenant à venir y afférent.

Ampliation sera transmise à Madame La sous-préfète ainsi qu'à Monsieur le Comptable public assignataire.

Fait à Valdallière, le 24 février 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.



Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20250224-2025-02-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025